

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 février 2026

JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 - (N° 2395)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 3

**AMENDEMENT**présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 35**

Au début de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« 1° *bis* La deuxième phrase du deuxième alinéa du V est complétée par les mots : « , laquelle »

les mots :

« 1° *bis* Après la deuxième phrase du deuxième alinéa du V, est insérée une phrase ainsi rédigée :  
« La formation des agents ».**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Rédactionnel